



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

Présents : Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER
Mme Sophie LAUX-ROBERT a donné procuration à M. Aurélien DALOZ
Mme Jocelyne PY a donné procuration à Mme Marie-Antoinette FISCHER
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Stéphanie GAUTIER

Absents : M. David HURTADO, Yves LEGUAY, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Hélène DEVILLER

Nombre de Membres
En exercice : 23
Présents : 13+6 proc.
Votants : 19

Date convocation
07/04/2023
Date d'affichage
07/04/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 14/04/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Demande de labellisation Territoire Bio Engagé

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter le label Territoire Bio Engagée, créé en 2012 par l'association à vocation interprofessionnelle de l'agriculture et de la filière biologique INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, et étendu ensuite aux autres territoires régionaux, dont INTERBIO Occitanie. Ce label valorise les territoires ayant atteint l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- 22 % de la surface agricole du territoire en agriculture biologique
- 22 % d'approvisionnement bio dans les services de restauration en valeur d'achat

La commune de Montbazin répondant à ces deux critères, elle pourrait prétendre à une labellisation sur ces deux axes, et valoriser ainsi ses actions engagées en matière de développement de l'agriculture biologique et d'approvisionnement en produits bio de son service de restauration collective.

En cas de validation, une remise officielle du diplôme « Territoire Bio Engagée » sera organisée par INTERBIO auprès de la commune, qui bénéficiera par ailleurs d'un kit de communication et d'une valorisation de ses actions au niveau national, via notamment la plateforme Internet dédiée.

Le coût annuel d'adhésion au label est par ailleurs fixé à 260€ HT environ intégrant une cotisation forfaitaire et une cotisation proportionnelle au nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (M. Aurélien DALOZ) :

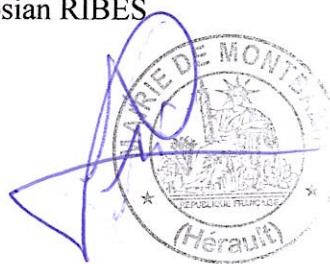
Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230414-2023-DELIB-27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

- Approuve la demande de labellisation « Territoire Bio Engagée » auprès, d'INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, propriétaire du label ;

- Autorise M. le Maire à engager les dépenses correspondantes et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230414-2023-DELIB-27-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023